



MAISON
POUR
LA DANSE

ÉNERGIE
COLLECTIVE.

SYNERGIE
CRÉATIVE.

COMITÉ ARTISTIQUE

La Maison pour la danse a choisi un modèle de fonctionnement atypique. La direction générale travaille en collaboration avec un comité artistique formé d'artistes du milieu plutôt qu'une direction artistique unique. Ce modèle inclusif et ouvert assure la participation active d'artistes du milieu de la danse à son développement. À l'image de sa communauté et à l'instar de sa signature : Énergie collective Synergie créative.

MANDAT

En synergie avec son milieu et en cohésion avec les valeurs, la vision, la mission et les fondements de la Maison pour la danse, le comité artistique :

Participe au développement de sa communauté

- Se questionne et réfléchit au développement et aux besoins liés à la pratique artistique en danse ;
- Détermine les axes de développement afin de déployer des projets structurants qui tiennent compte des enjeux actuels de la pratique de la danse à Québec ;
- Développe une communauté autour de la danse par l'inclusion et l'ouverture sur le monde, sur les pratiques.

Participe au développement de la Maison pour la danse

- Place la Maison au cœur de sa réflexion ;
- Réfléchit au développement de la notoriété de la Maison et de son positionnement comme un pôle incontournable du milieu de la danse à Québec ;
- A le souci de garder le lieu ouvert sur le public, sur les pratiques et sur le quartier.

Élabore une programmation originale et stimulante qui accompagne les artistes de la danse dans le développement de leur démarche artistique

- Réfléchit et met sur pied une multitude de dispositifs artistiques (laboratoires pour artistes en danse d'ici et d'ailleurs, expositions, sorties de laboratoires, activités de médiation, initiatives du milieu, actions culturelles, etc.) et ce, en concertation avec la direction et en fonction des fonds disponibles ;
- Crée des appels de projets et en définit les paramètres ;
- Agit en tant que jury de sélection ;
- Peut faire appel à des gens extérieurs au besoin sur invitations ponctuelles.

Le comité formera un groupe démocratique, favorisant les échanges et la diversité d'opinion. Le respect, la courtoisie et le travail d'équipe seront des valeurs priorisées. L'envie de participer au développement, à la notoriété et à la pérennité de la Maison pour la danse sera au centre de l'engagement.

ADMISSIBILITÉ

Être un artiste professionnel en danse, adhérent de la Maison pour la danse (l'adhésion peut être complétée après la sélection).

COMPOSITION

5 personnes :

- 4 artistes professionnels
- 1 direction de la Maison pour la danse

Pour assurer la transition, 2 personnes du comité de démarrage feront partie du comité artistique pour la première année. 2 postes seront donc à combler à partir de septembre 2019.

DURÉE DU MANDAT

2 ans, avec fins de mandat en alternance à chaque année. Pour favoriser la pérennité et assurer une stabilité.

RÉMUNÉRATION

Cachet annuel forfaitaire de 700 \$ basé sur 8 rencontres de 2 heures. Les rencontres sont prévues en septembre, octobre, novembre, janvier, février, mars, avril et mai.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Poser sa candidature

- CV
- Lettre de motivation dans laquelle vous nous signifiez votre expertise (chorégraphe, interprète) et expérience en danse (émergent, mi-carrière, établi)
- Envoi de votre dossier à :
valerie.lambert@maisonpurladanse.ca;
- **Date limite : 1^{er} mai 2019**

Processus de sélection

- La sélection du 1^{er} comité artistique se fera par les membres restants du comité de démarrage en consultation avec les membres sortants ;
- La décision sera communiquée avant le 1^{er} juin 2019.

Un souci de représentativité et de diversité dans :

- L'expertise : chorégraphe, interprète, pédagogue, travailleur culturel, etc.
- L'expérience : émergent, mi-carrière, établi



Photo : Antoine Caron / Sur la photo : Simon Renaud et Jason Martin